

Enquête publique sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais

Dijon Avenir appelle les habitant·e·s à contribuer à l'enquête publique sur la révision du SCoT pour dire NON à la destruction de nouvelles terres agricoles

Le SCoT c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Dijonnais (SCoT) est un document qui planifie pour les 20 prochaines années (2026-2046) l'urbanisation d'un territoire composé des collectivités de Dijon Métropole, de la Communauté de Communes Norge et Tille et de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. **Le SCoT définit notamment des objectifs de croissance de la population, de construction de nouveaux logements, et de surfaces de pleine terre à artificialiser.**

C'est donc un document essentiel qui engage pleinement l'avenir du territoire et de la population. D'autant plus que la hiérarchie des normes impose que les objectifs du SCoT soient ensuite repris dans les plans d'urbanismes locaux et intercommunaux, notamment dans la modification du PLUi-HD de Dijon Métropole annoncée par la nouvelle Maire de Dijon.

Pourquoi une révision du SCoT ?

La révision en cours, engagée dès 2023 par le Syndicat Mixte du SCoT, vise à intégrer les enjeux nationaux de sobriété foncière introduits par la loi "climat et résilience" (2021) qui a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) dans les dix prochaines années (2021-2031). Cette trajectoire progressive doit être déclinée territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme, notamment SCoT et PLUi-HD.

D'abord une concertation publique, au résultat famélique...

Fin 2025, une **concertation publique** a été organisée sur le projet de révision, avec notamment l'organisation de trois réunions publiques visant à présenter [les enjeux et les objectifs de la révision](#) à la population. Mais très peu d'informations ayant été faites sur cette concertation, **seules 2**

contributions ont été versées au registre : celle d'un maire d'une commune rurale et la [contribution de Dijon Avenir](#), publiées dans le [bilan de la concertation](#).

Puis l'enquête publique : pourquoi et comment ?

Ouverte du 1er juin au 3 juillet, l'enquête publique est une étape obligatoire, qui a pour objet "d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions" relatives à la révision du SCoT, comme l'explique la [note explicative](#) publiée par le Syndicat Mixte du SCoT.

Vos observations et propositions doivent être déposées sur le [registre dématérialisé](#) ou en mairie. Pour faciliter l'accès à l'information en vous évitant d'avoir à télécharger les pièces, voici [l'ensemble du dossier de révision](#).

Que prévoit le SCoT révisé ?

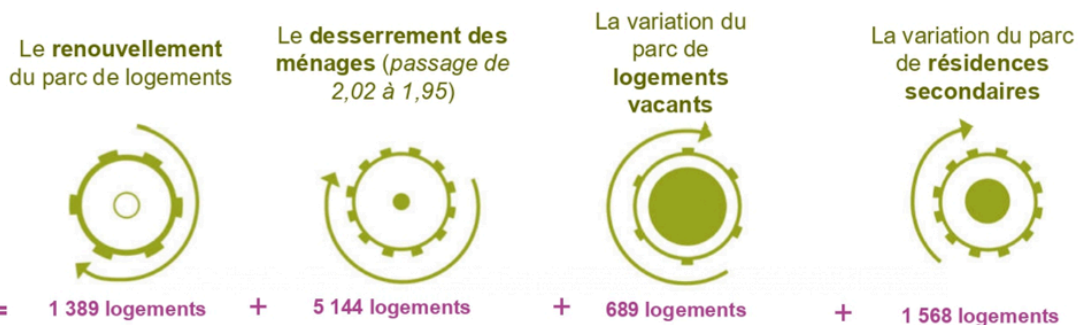
Le SCoT révisé définit de nouveaux objectifs de croissance du territoire pour les 20 prochaines années (horizon 2046). En voici la synthèse pour Dijon et Dijon Métropole, réalisée par Dijon Avenir, tels qu'ils ressortent du [Projet d'Aménagement Stratégique \(PAS\)](#) et du [Document d'Orientation et d'Objectifs \(DOO\)](#) :

Objectif	DIJON	DIJON METROPOLE
Croissance population	+ 17 136	+ 25 979
Estimée 2026	163 370	263 311
Objectif 2046	180 506	289 290
Construction logements	+ 23 563	+ 32 750
Artificialisation pleine terre	+ 25 ha	+ 190 ha
Dont pour logements	+ 15 ha	+ 80 ha

Il est intéressant de relever que l'objectif de construction de logements intervient dans un contexte où le territoire (essentiellement Dijon et la Métropole) **construit en moyenne 2 logements neufs pour 1 nouvel habitant**, comme le montre l'infographie ci-dessous, extraite du [diaporama de présentation](#) des réunions publiques. Situation totalement intenable sur le long terme !

Le territoire comptait en 2015, 289 440 habitants et en 2020, 295 702 habitants
soit entre 2015 et 2021, **6 262 habitants supplémentaires**
dont 4 324 issus du solde naturel et 1 938 issus du solde migratoire

Entre 2015 et 2021, le territoire a construit **12 569 nouveaux logements** dont :
8 790 logements pour maintenir la population existante selon les mécanismes ci-dessous
Et 3 779 logements pour accueillir la nouvelle population ($1\,938 \times 1,95$ personnes/ménage ou $12\,569 - 8\,790$)



8 790 = 1 389 logements + 5 144 logements + 689 logements + 1 568 logements

Quelles conséquences concrètes ?

Le SCoT aura donc pour conséquence concrète l'artificialisation, c'est-à-dire la **destruction supplémentaire, de 25 hectares d'espaces naturels et agricoles à Dijon et plus de 190 hectares sur la métropole**. A Dijon, c'est un rythme d'artificialisation 5 fois supérieur à celui de la période 2010-2015. En contradiction flagrante avec la promesse faite par la Maire Nathalie Koenders durant sa campagne, de ne plus construire sur la pleine terre !

L'enjeu est donc très fort. Si vous pensez que ces terres agricoles doivent être préservées pour assurer notre sécurité alimentaire, alors faites entendre votre voix en participant à l'enquête publique, jusqu'au 3 juillet.

Dijon Avenir